



Gouvieux, le 5 décembre 2018

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
et de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 décembre 2018**

Les membres de l'association Arts et Loisirs de Gouvieux se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire puis en Assemblée Générale Ordinaire le 3 décembre 2018 à 20 heures à La Ferme, 24 rue de la Mairie à Gouvieux.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémi Perret en qualité de président en exercice de l'association et de Françoise Lalande, secrétaire générale.

Madame Pauline Bichet et Madame Marcelle Delécluse sont désignées comme scrutateurs.

Le président remercie les adhérents et les animateurs pour leur présence.

Rappel de l'article 7 de nos statuts concernant la tenue des assemblées :

- Total des adhérents adultes pour l'exercice en cours :	439
- Total des adhérents de moins de 18 ans :	152
- Total global :	591
- Nombre maximum de pouvoirs : 5%, soit	21
- Quorum à atteindre: 25%, soit	110 membres présents ou représentés

Après décompte :	présents	57
	représentés	118
	suffrages exprimés	175

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer à titre extraordinaire et ordinaire.

Le président rappelle l'ordre du jour. Des diapositives PowerPoint sont présentées sur écran et commentées. Puis le débat s'ouvre entre les participants.

Assemblée Générale Extraordinaire

Deux propositions de modification de l'article 9 des statuts de l'association sont présentées.

L'une concerne l'élection des membres du bureau. La modification du texte est la suivante :
« L'assemblée générale élit en son sein à bulletin secret à la majorité simple les membres du bureau pour un mandat de trois ans. Lors de leur première réunion, les membres élus procèdent à la constitution du nouveau bureau. »

L'assemblée approuve cette première modification de l'article 9 des statuts de l'association (5 absentions, 0 contre).

L'autre concerne le dédommagement de la fonction de trésorier face à sa charge de travail. La modification du texte est la suivante : « Les fonctions de membre du bureau sont bénévoles.

Toutefois, l'importance du temps de travail nécessaire à la fonction de trésorier peut justifier un dédommagement partiel. Les modalités de ce dédommagement doivent rester compatibles avec le caractère désintéressé de la gestion de l'association tel qu'il est défini par l'administration fiscale. L'attribution et le montant du dédommagement sont votés en Assemblée Générale Ordinaire. »

L'assemblée approuve cette deuxième modification de l'article 9 des statuts de l'association (Pour 110 voix, contre 58, abstentions 7).

L'assemblée approuve à la majorité les modifications de l'article 9 des statuts de l'association.

Assemblée Générale Ordinaire

- **Rapport moral de l'exercice 2017-2018**

Le président rappelle les objectifs artistiques et culturels de l'association.

Avec 439 adultes et 152 enfants, le nombre d'adhérents reste sensiblement constant, ainsi que les recettes des activités.

L'exercice reste donc financièrement équilibré.

Le portrait de nos adhérents, l'examen des activités nouvelles, les événements marquants de l'exercice, sont détaillés par le président.

Afin de dynamiser l'animation de l'association, un nouveau site internet a été créé ainsi qu'une page Facebook.

L'atelier d'écriture est désormais animé par Joëlle Frémont et deux nouveaux ateliers ont été créés, l'un, « Confiance en soi », animé par le sophrologue Christophe Lafont, l'autre, « Cuisine japonaise » animé par Stéphanie de l'atelier Aôï.

Le salon Peinture de février 2018 qui se tient tous les deux ans, en alternance avec le salon Photo, a remporté un vif succès avec plus de 800 visiteurs.

Le président remercie Yannick Péju et l'équipe des sorties culturelles et des spectacles pour leur implication. Il remercie Marie-Louise Robineau qui quitte le Bureau pour une retraite bien méritée après 25 ans au sein de l'association. Il remercie les bénévoles.

L'assemblée approuve le rapport moral du bureau à l'unanimité et lui donne quitus de sa gestion.

- **Rapport financier de l'exercice 2017-2018**

La trésorière Madame Monique Pottevin détaille les postes de dépenses et de recettes.

Le compte de résultat présente un solde négatif de 925 €, ramené à +239 € si l'on tient compte des effets reports d'un exercice à l'autre.

Un projet de budget est soumis à l'assemblée. Il est établi dans la continuité de l'exercice précédent et devrait conduire à un résultat positif de 500 €.

L'assemblée approuve le rapport financier du bureau et le projet de budget et lui donne quitus de sa gestion (pour 166 voix, 9 voix contre).

- **Dédommagement de la trésorière**

Il est précisé que le montant du dédommagement de la trésorière qui est proposé correspond à environ 10 000 €/an charges comprises, soit 17 €/an et par adhérent, montant qui est provisionné dans le budget 2018-2019.

La résolution correspondante « Compte tenu de l'importance du travail nécessité par la fonction de trésorier, l'Assemblée Générale décide de dédommager Mme Monique Pottevin sur la base du SMIC, à hauteur de deux semaines équivalent temps plein par mois, hors mois de juillet et août. Cette décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2018» est refusée (79 voix pour, 96 voix contre).

- Un point est fait par le président sur l'assurance souscrite par l'association.

- **Renouvellement du bureau**

L'assemblée renouvelle le mandat de Monique Pottevin pour une durée de 3 ans.
Cette résolution est adoptée à la majorité (126 voix pour, 49 voix contre).

L'assemblée approuve le mandat de Diane Varesano pour une durée de 3 ans.
Cette résolution est adoptée à la majorité (174 voix pour, 1 voix contre).

La séance est levée à 22 heures 30. Il s'ensuit un pot de l'amitié.

Rémi Perret, président

Françoise Lalande, secrétaire

Pauline Bichet, scrutateur

Marcelle Delécluse, scrutateur